

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 39

-----  
N°117  
-----

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 JUILLET 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 08 juillet**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 2 juillet 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NIFEUR Nadege, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, BUTT Zishan, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : CHARTIER Lewis, HOUIS Margaux, DERKAOUI Meriem.

Excusé : NEDELEC Sozig .

Représentés par :

|                                |                              |
|--------------------------------|------------------------------|
| Madame Yasmina BAZIZ           | Madame Véronique DAUVERGNE   |
| Monsieur Miguel MONTEIRO       | Monsieur Samuel MARTIN       |
| Monsieur Thierry AUGY          | Madame Zakia BOUZIDI         |
| Madame Christiane DESCAMPS     | Monsieur Alain DESCAMPS      |
| Madame Maryse EMEL             | Monsieur Jerome LEGENDRE     |
| Monsieur Cédric SCHROEDER      | Monsieur Michel HADJI-GAVRIL |
| Madame Marie Amelie ANQUETIL   | Madame Marie-pascale REMY    |
| Monsieur Marc GUERRIEN         | Madame Nadege NIFEUR         |
| Madame Fatima YAOU             | Monsieur Sofienne KARROUMI   |
| Madame Evelyne YONNET-SALVATOR | Madame Katalyne BELAIR       |

---

Secrétaire de séance : Zakia BOUZIDI

---

Chargé de mission/

**OBJET : Personnel communal : création de quatre emplois permanents de journalistes-pigistes**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la fonction publique territoriale et notamment les articles 3-3 1° et 34 ;

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels ;

Vu le budget communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de régulariser la situation existante en fixant le nombre d'emplois permanents de journalistes-pigistes au sein de la direction de la communication, et le volume d'activité attaché à chacun ;

Considérant qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;

Considérant que ces emplois sont pourvus de manière permanente par des contractuels de droit public recrutés sur le fondement de l'article 3-3 1° de la loi n° 84-53 susvisée.

Considérant que les journalistes-pigistes reçoivent, sur état présenté après service fait, une rémunération forfaitaire conforme à la délibération n° 193 du 19 septembre 2018 fixant le montant de la pige ;

Adoption à l'unanimité par 49 pour

**DELIBERE :**

**DECIDE** la modification du tableau des emplois pour prendre en compte la création de 4 emplois permanents de journalistes-pigistes dans les conditions suivantes :

| Emplois | Nombre moyen de feuillets attendus pour chaque numéro du magazine |
|---------|---|
| 1       | 30  |
| 2       | 25  |
| 3       | 10  |
| 4       | 5   |

**DIT** que le recrutement dans ces emplois est ouvert aux agents contractuels en l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'exercer ces missions.

**DIT** que les intéressés reçoivent, après service fait, une rémunération forfaitaire calculée dans le respect des stipulations de la délibération du 19 septembre 2018 susvisée et de leur contrat.

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou document afférent à ce dossier.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents seront inscrits au chapitre 012 du budget de l'exercice en cours.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil – 7 rue Catherine Puig – 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 15/07/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20210708-lmc120682-DE-1-1**  
**Publiée le : 15/07/21**  
**Certifiée exécutoire : 15/07/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET



